

Mesdames, Messieurs,

La session du Conseil départemental de l'Aisne se tiendra ce lundi 11 octobre, à 10 heures, dans la salle des délibérations de l'Hôtel du Département.

A l'ordre du jour, parmi les 950 rapports soumis à l'examen et au vote de l'Assemblée départementale, figurera notamment la décision modificative n°2 de l'exercice 2021. Cette DM2 repose sur des prévisions techniques encourageantes et aboutit à une amélioration de l'épargne brute prévisionnelle.

Les ressources fiscales sont révisées à la hausse, notamment en raison d'une progression significative des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) de l'ordre de 39 % à la fin du mois d'août 2021 par rapport à la fin du mois d'août 2020. Dans les dépenses courantes, le revenu de solidarité active, est révisé à la baisse après une année 2020 marquée par une accélération de la dépense particulièrement soutenue. Cette révision favorable pour 2021 apparaît donc comme le retour à une trajectoire normalisée d'avant-crise. Par rapport à la décision modificative n°1, la capacité de désendettement du Département diminue en raison de l'amélioration de l'épargne brute.

Par ailleurs, **la péréquation horizontale a progressé** : les collectivités disposant des ressources les plus dynamiques reversent davantage de moyens aux communes les moins favorisées.

La répartition du fonds de péréquation, soit plus d'1,7 million d'euros, sera respectivement reversée aux communes et aux groupements défavorisés.

En raison du contexte sanitaire et des places limitées en salle de session, nous vous prions de confirmer impérativement votre souhait d'assister à cette réunion ainsi qu'au déjeuner auprès d'Annie Beauvillain au 06 83 00 77 90.